

aujourd'hui vingt deux heures cinq minutes républicaine
 afflué à l'heure de midi par devant moi sirey joseph
 buchette officier public de la commune de wizerney
 département du grand calais est comparu en la maison
 commune jean francois broquiant charpentier domicilié
 wizerney lequel assisté de jean francois galet
 âgé de cinquante six ans entrepreneur de chemin
 domicilié audit wizerney d'isabelle francoise galet
 fille âgé de trente sept ans aussi domicilié à
 wizerney a déclaré avoir officier public que jeanne
 marquettte galet son épouse en legitime mariage
 est parvenue hier à cinq heures du soir d'un
 enfant mâle qu'il n'a pas vu et auquel il

adonné le procureur de
 déclaration que les afflués ont certifié son être la vérité
 et alors présentation qui n'a été faite de l'enfant de son nom
 j'ai rédigé en vertu des pouvoirs moi délégué le présent
 acte que les témoins ont signé avec moi excepté jean
 francois broquiant père de l'enfant qui a déclaré ne savoir
 écrire
 fait en la maison commune de wizerney le jour mo. 18
 l'an républicain isabell francoise galet
 J. F. galet
 buchette officier public

N.1797.2.16

N.05.PL.28

aujourd huy vingt huit pluvios, cinquieme année republicaine
a huit heures du soir, pardevant moi vincent joseph
huchette officier public de la commune de wizernes
departement du pas de calais, est comparu en la maison
commune , jean françois brogniart, charpentier domicilié
a wizernes, lequel assisté de jean françois galet
agé de cinquante six ans , entrepreneur de chemin
domicilié au dit wizernes, d ' isabelle françoise galet
fille agé de trente sept ans aussi domicilié a
wizernes, a déclaré a moi officier public que jeanne
margueritte galet son epouse en legitime mariage
est accouché hier a cinq heures du soir d ' un
enfant male qu'il m'a présenté et auquel il
a donné le prenom de pierre joseph , d ' apres cette
decalration que les assistant ont certifié conforme a la vérité
et alare presentation qui m' a été faite de l ' enfant denommé,
j ay redigé en vertu des pouvoirs a moi delegué le present
acte que les temoins ont signés avec moi excepté jean
francois brogniart pere de l'enfant qui a déclaré ne sçavoir
ecrire

fait en la maison commune de wizernes le jour mois et
an que dessus *isabelle francoise galet*
j f : galet v : j : huchette officier public